

CONTRAT OEUFS

Engagement du 04/10/2019 au 20/12/2019

Producteur :

 <p>Les Jardins DE MALEVERGNE PRODUCTEUR LÉGUMES ET ŒUFS</p>  	<p>Eric Lopez et Carole de Quattro Malevergne, 24200 Saint-Vincent-Le-Paluel Tél. : 06.72.18.09.63 - Mail : malevergne24@orange.fr www.malevergne24.fr - facebook : Les Jardins de Malevergne Siret 510 211 667 00025</p>
<p>PRODUIT ISSU DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE / CERTIFIE FR-BIO-01</p>	

Les œufs viennent compléter nos productions maraîchères. Nous les produisons de manière 'artisanale' avec 3 petits poulaillers en place et 250 poulettes heureuses de vivre !

NOS POULES ET LEURS HABITATS

- **250 poulettes réparties en 3 poulaillers.**
- De race '**Novo Brown**', '**Hy-line brown rural**' et '**Lohmann**'.
- Elles habitent **des poulaillers 'tout confort'** avec perchoirs, pondoirs, caillebotis et litière constituée de foin.
- Elles se promènent toute la journée dans des parcours ombragés d'environ 450 à 1000 m².

LEUR ALIMENTATION

- L'alimentation n'est pas produite sur place faute de place et d'outillage.
- **Strictement d'origine végétale et minérale** : céréales et protéines certifiées et sans OGM données à volonté quotidiennement, phosphore, calcium.
- Les **légumes** de nos jardins.
- Les **vers de terre et les insectes** trouvés en se promenant.

LES SOINS

- **Ni désinfectant, ni antibiotique, ni prophylaxie de synthèse**
- Des tisanes et des huiles essentielles de Romarin, de Thym, d'Ail, etc...
- Du vinaigre de cidre et des épices (Curcuma, etc...)
- De la terre de Diatomée (vermifuge)
- De l'argile bentonite (améliore le taux de ponte et la qualité de la coquille)
- De l'homéopathie
- **Et beaucoup de tendresse !**



**Notre numéro de producteur délivré par les services vétérinaires du département est le
0 FR 24 191.**

Engagements de l'éleveur partenaire :

- Livrer chaque semaine des œufs frais, datés, non calibrés, certifiés biologiques et provenant exclusivement de notre élevage,
- Assurer sa présence chaque semaine lors de la distribution,
- Accueillir les adhérents sur sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- Être totalement transparent sur ses méthodes de travail,
- Pratiquer une agriculture saine et respectueuse de l'environnement : sans OGM ni produits chimiques de synthèse (respect du cahier des charges de l'agriculture biologique),
- Informer régulièrement les adhérents sur la vie de la ferme et des poulettes (notamment via les pages Facebook et Google des Jardins de Malevergne).

Remarque : nos documents de certification BIO Ecocert sont consultables sur notre site internet et auprès du Président de l'association.

Engagements de l'adhérent :

L'adhérent manifeste, par ce contrat, sa solidarité avec Carole et Eric Lopez.

Il s'engage financièrement sur une période complète et effectue les pré-paiements selon la modalité choisie (pré-financement de la production).

- achat du nombre d'œufs choisi par semaine (6, 12 ou plus)
- venir retirer ses œufs chaque semaine ou, en cas d'absence, prévenir le producteur ou les faire récupérer par une personne de son choix,
- ramener les boîtes vides de façon régulière et en bon état.

Lieu et horaires de distribution

La distribution a lieu tous les vendredis de 18h30 à 19h30 sur la place du foirail (*place de la mairie*) de Saint-Julien-de-Lampon.

Durée de la période

Le présent contrat est établi pour une durée de **10 semaines**,
du 04/10/2019 au 20/12/2019.

Pas de distributions les semaines 43 (25 octobre) et 52 (27 décembre).

Adhérent

nom :				prénom :			
adresse :							
code postal :		ville :					
portable :			mail :				

Choix de l'adhérent et conditions de paiement

Nombre de distributions : 10

CHOIX DE L'ADHÉRENT

(case à cocher)

6 œufs/semaine – 2,10 € les 6

10 boîtes x 2,10 € = 21,00 €

Règlement : 1 chèque de 21,00 €

Dates d'encaissement (le 10 du mois) : les 10/10/2019

12 œufs/semaine – 4,00 € les 12

10 boîtes x 4,00 € = 40,00 €

Règlement : 1 chèque de 40,00 €

Dates d'encaissement (le 10 du mois) : les 10/10/2019

PLUS (nombre/semaine) : œufs/semaine – 2,00 € les 6

..... boîtes x 2,00 € = €

Règlement : chèques de €

Dates d'encaissement (le 10 du mois) :

Les chèques sont à libeller à l'ordre d'**Eric et Carole Lopez**

Ces contrats dûment remplis et signés accompagnés du règlement seront remis lors de la **1ère distribution de la période programmée le 4 octobre 2019.**

Leur validation vous sera confirmée par mail (pour limiter la charge administrative).

Contrat établi à Saint-Julien-de-Lampon le/...../.....

Signature de l'adhérent

Signature du producteur